



*De culture innovante*

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, que la MRC du Val-Saint-François tiendra une assemblée publique de consultation, le **jeudi 15 février à 19 h**, au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond, pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur :

« **les projets de règlements numéro 2017-03 et 2017-04** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François ».

Le **projet de règlement numéro 2017-03** propose une modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'ajuster les limites administratives de la Ville de Richmond et pour agrandir les limites du parc industriel de Richmond d'une superficie de 11,8 hectares, sur le terrain portant le numéro de lot 5 535 261.

Le projet de règlement aura comme impact que la Ville de Richmond devra modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme pour ajuster ces limites administratives et pour agrandir les limites du parc industriel actuel afin de changer la vocation du lot 5 535 261 qui passera d'agroforestier à industriel et de prévoir les usages industriels possibles sur ce nouveau terrain industriel.

Le **projet de règlement numéro 2017-04** propose une modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de revoir la délimitation de la zone d'inondation du lac Stoke dans la municipalité de Stoke. La ligne cartographique délimitant la zone inondable 0-20 ans et 20-100 ans est remplacée par une cote de crue pour identifier le caractère inondable des propriétés sur le pourtour du lac Stoke.

Le projet de règlement aura comme impact que la municipalité de Stoke devra prévoir une modification à son règlement de zonage afin de remplacer la délimitation cartographique de la zone inondable par un secteur d'application de cote de zone inondable à l'intérieur duquel on devra déterminer le caractère inondable à partir de la cote de crue déterminée pour le lac Stoke.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits projets de règlements et des documents sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme des municipalités concernées durant les heures d'ouverture de bureau de chaque municipalité de la MRC, de même qu'au bureau de la MRC situé au 810, montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 24 janvier 2018.

Manon Fortin, avocate  
Directrice générale et secrétaire-trésorière